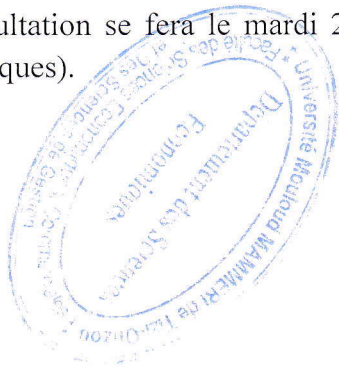


Corrigé type de l'examen : Economie des assurances

- 1- **Les obligations de l'assuré et celles de l'assureur.** (avec explication détaillée de chaque point)
 - **Les obligations de l'assuré :** déclaration des caractéristiques du risque, paiement des cotisations, déclaration des sinistres dans les délais.
 - **Les obligations de l'assureur :** l'émission du contrat, la prise en charge des sinistres, la lutte contre la fraude, la prévention, l'envoi des avis d'échéance.
- 2- **Le principe de base de l'assurance dommages et celui de l'assurance de personnes.** (explication détaillée) : le principe indemnitaire et le principe forfaitaire.
- 3- **La limite de l'aléa moral et celle de la sélection adverse en assurances.** (explication donnée en cours pour les présents)
- 4- **Les différences entre la fraude désespérée et la fraude organisée (dans l'assurance vie cas de décès).** (explication donnée en cours avec plusieurs exemples)
- 5- **Les risques dits systémiques sont difficilement assurables pour les raisons suivantes :** (avec explication détaillée de chaque point)
 - Ils ne répondent pas au principe de la mutualisation
 - Absence d'historique ou de données de sinistralité
 - Exclusion des pertes d'exploitation même des entreprises.

La consultation se fera le mardi 21 /06/2022 à 11h (salle des enseignants sciences économiques).



Mlle HADDAD